

RÉMUNÉRATION

Gel du Salaire National de Base, baisse des taux d'avancements et fiscalisation des frais de déplacement, les salarié.es encore lésé.es !

Alors que l'inflation repart à la hausse (0,6% en 2016), les employeurs de la Branche des IEG imposent des mesures d'austérité salariale.

► Gel du SNB : une première depuis 1946

Notre salaire est calculé suivant la formule :

**Salaire National de Base (SNB) x coefficient (NR)
x Majoration résidentielle x Majoration d'ancienneté.**

Le SNB est donc le levier pour compenser la hausse du coût de la vie. Il est la référence commune à toutes les entreprises de la Branche des IEG.

► Baisse des taux d'avancement au choix

Des négociations se sont ouvertes dans chaque entreprise, mais certains employeurs décident une fois de plus, seuls, des économies à réaliser... Ce sera donc au désavantage des salarié.es.

Exemple : - 600 NR à GrDF et - 2 783 NR à Enedis.

► Fiscalisation des remboursements de frais

Dans les IEG, le remboursement des frais de déplacement est forfaitisé (pers 793). Aucun justificatif ou facture n'est à produire sur les sommes réellement engagées par les salarié.es pour se loger et se nourrir.

L'Urssaf considère que la différence entre somme perçue et somme engagée est un complément de rémunération, donc soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Pour estimer cette différence, en l'absence de factures, l'Urssaf se base sur un barème forfaitaire très en-deçà de la « réalité des prix » pour calculer le montant des cotisations sociales et la somme soumise à imposition.

Ces cotisations, jusqu'à présent prises en charge par les entreprises, seront désormais réglées par les salarié.es concerné.es qui verront, du coup, leur net imposable augmenter. Les salarié.es et la CGT demandent que soit compensée intégralement la perte de pouvoir d'achat que ce nouveau dispositif impose.

Les ingénieurs, cadres, technicien.nes et agents de maîtrise sont donc appelé.es à se mobiliser pour la défense de leur pouvoir d'achat



L'Ufict-CGT, un espace de confiance pour agir

L'Ufict est une organisation de la CGT qui s'adresse aux cadres et technicien.nes de l'énergie

✉ ufict@ufict.fnme-cgt.fr

💻 <http://www.energict-cgt.fr>

